

KHĪRBET EDH-DHARIḤ

TEMPLE

RELEVÉS

1998

خربة الدارح

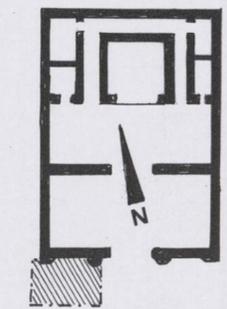
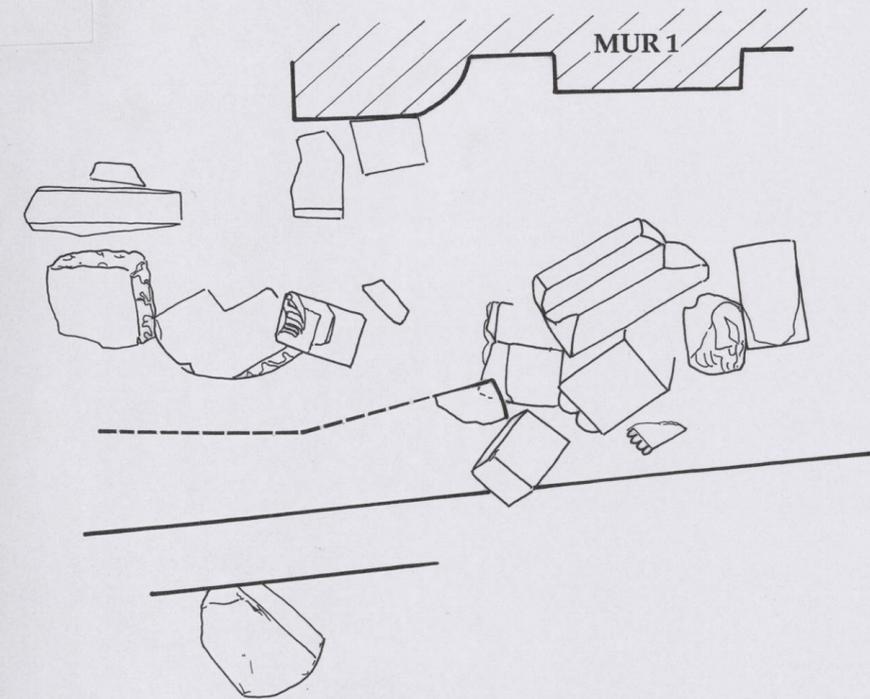
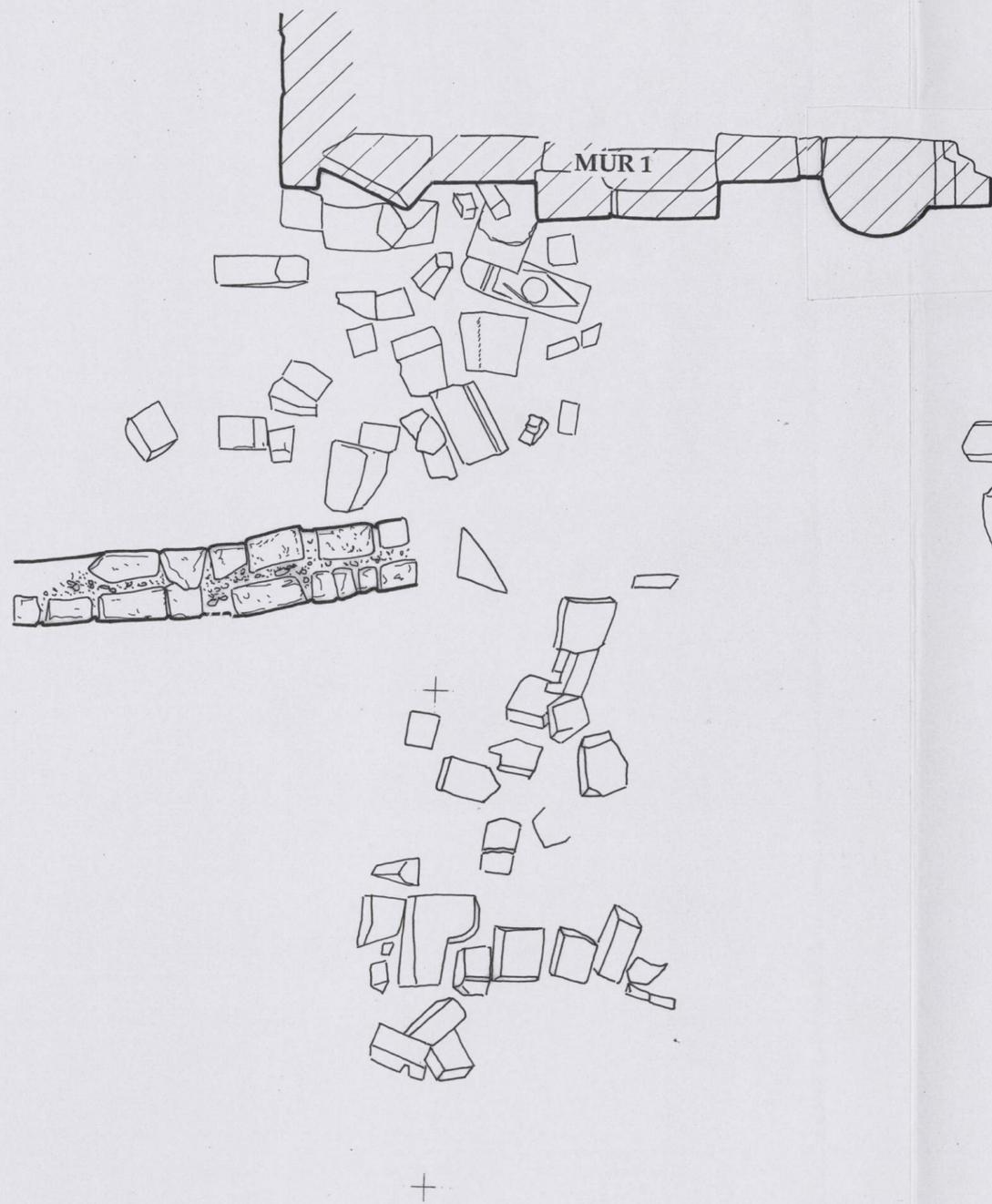
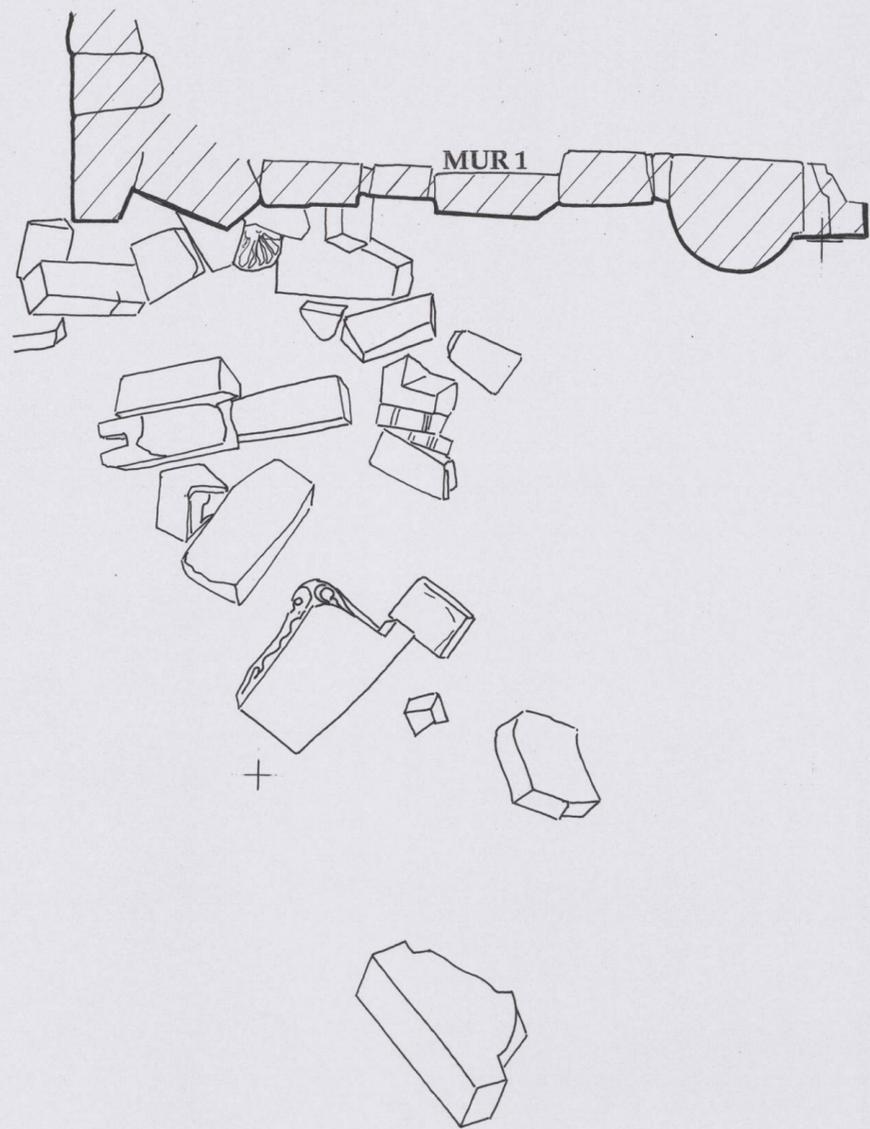
TABLE DES PLANCHES

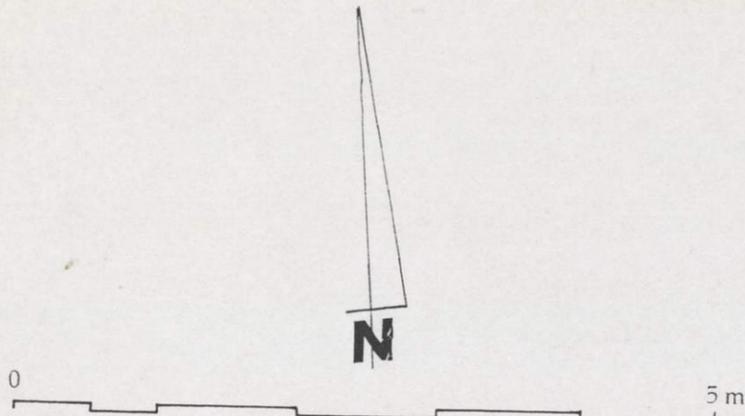
1. Plan de situation des chantiers du temple nabatéen. Ech.:1/500°
2. Plan de chute des vestiges en surface du temple dans le deuxième téménos."Ech.:1/50°
3. Plan de chute du coté ouest de la façade du temple. Ech.:1/50°
4. Plan de chute des secteurs S3L et S3M. Ech.:1/50°
5. Relevé en fin de fouille de la cage d'escalier S3L, de la pièce S3M et du dallage de la cave. Ech.:1/20°
6. Etat restitué du dépôt de jarres de la période omeyyade.Ech.:1/20°
7. La pièce S3M et la cave. Elévation du mur ouest.Ech.:1/20°
8. La pièce S3M et la cave. Elévation du mur nord.Ech.:1/20°
9. Le vestibule du temple: secteur S5, partie est. plan de chute; Ech.:1/20° 1/50°
10. Le vestibule du temple: secteur S5, A. Etat tardif
B. Etat post-omeyyade Ech.:1/50°
11. Le vestibule du temple: secteur S5: C. Etat omeyyade
D. Etat byzantin. Ech.:1/50°
12. Le vestibule du temple: secteur S5: Etat tardif. Ech.: 1/20°
13. " " : " : Etat post-omeyyade. Ech.:1/20°
14. " " : " : Etat omeyyade. Ech.:1/20°
15. Le vestibule: secteur S5E, élévation du mur omeyyade S5E137 et du massif S5E125. Ech.:1/20°
16. Le vestibule du temple: secteur S5: Etat byzantin. Ech.:1/20°
17. Le vestibule: secteur S5E, élévation du mur byzantin S5E115. Ech.:1/20°
18. Le vestibule du temple: secteur S5E, le départ d'arc (S5122, S5E111) de l'état byzantin . Elévation et restitution. Ech.:1/20°
19. le vestibule S5E, Elévation du mursud-est du temple nabatéen (mur1) Ech.:1/20°
20. Le vestibule S5E, élévation du mur 4 (est) du temple nabatéen. Ech.:1/20°
21. Le vestibule S5E, élévation du mur5 (nord-est) du temple nabaéen. Ech.:1/20°

Planches. commentaire

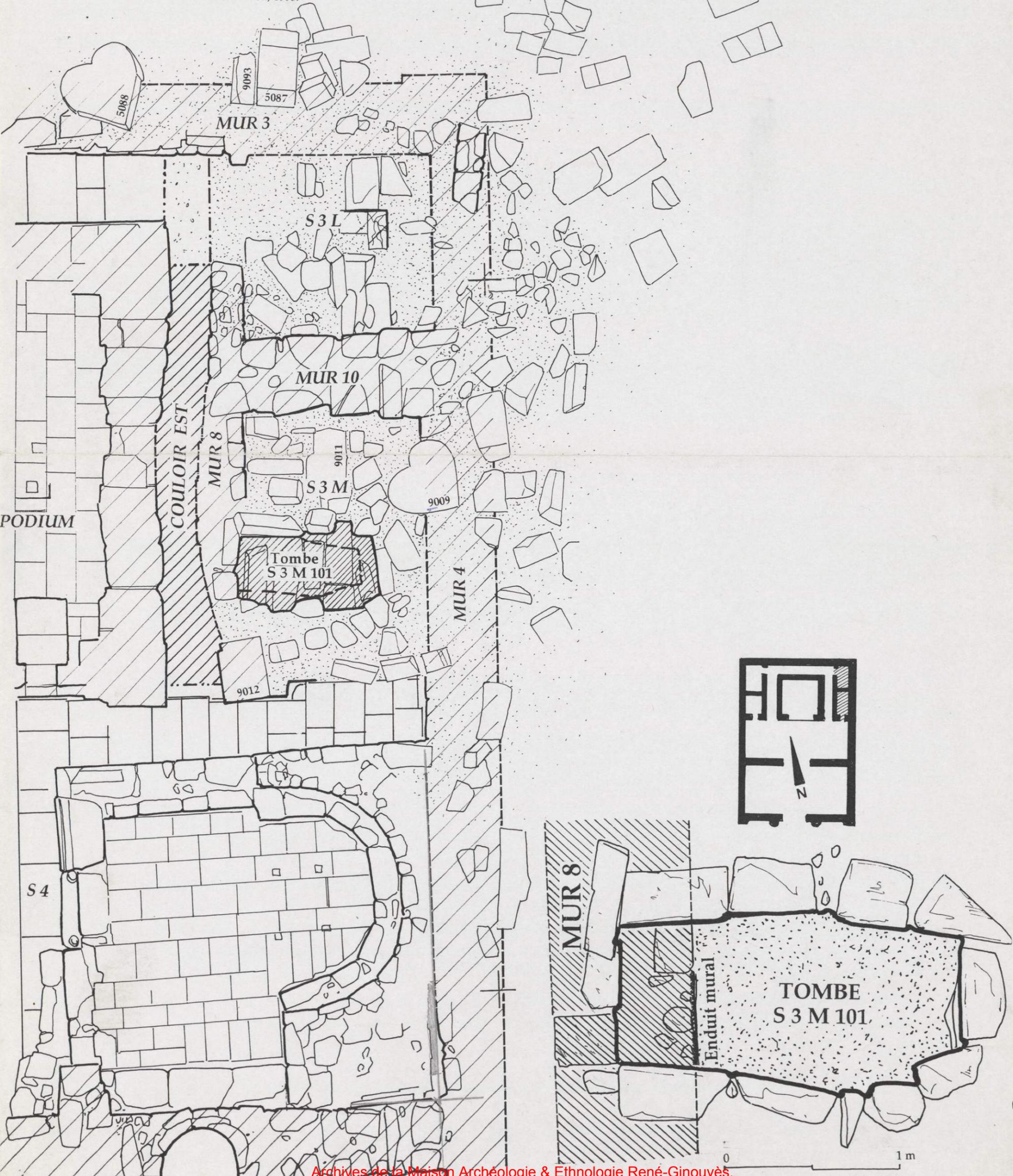
1. plan de situation des chantiers de temple. 1/500 (Aparita)
2. plan de chute général. (du temple). 1/100 (il manque les n°s lapidaires 96.109.)
3. plans de chute du côté W de la façade. 1/50 (calques non pris - mais originaux sont dans le dossier) (de gauche à droite : du sol actuel - vers le dallage de terrasses)
4. plan de chute des sections S3L et S37. après décapage de la surface. 1/5 et relevé de la tombe bédoine 557101. (1/20)
5. Relevé en fin de fouille de la cage d'escalier S3L, de la pièce S37 et du dallage de la cave 1/20 (les notes d'altitude non vérifiées).
6. Etat restitué du dépôt de joncs de la période omeyyade. 1/20. la zone n° 4 (DH9853M114.4) a été remontée (n° de zone DH9853M114-1 à 10. sur plan 1-10)
7. pièce S3M de cave. élévation de mur W. 1/20 en petits hachures. avec les pierres du mur de la cave, enduit de seulement en plâtre sur l'enduit mural de la pièce. la pointille donne une surface blanche les hachures obliques. une teinte rouge - dans la niche W. une petite calcinée
8. pièce S3M. de cave élévation du mur N. dans la partie inférieure des niches couche de plâtre, bariolée avec bois calciné. 1/20
9. vestibule du temple section 55 : plans de chute de la partie Est = SSE sur ce relevé, le mur 4 est placé trop loin à droite - la bonne position est mise sur les plans 10 et 11 1/50
10. vestibule du temple. section 55. - Etat tardif - non encore bien étudié. - Etat post-omeyade. le mur SSE108 construit sur la terre battue s'appuie sur le mur byz. SSE115. le sol est de terre battue. toutes les structures plus anciennes (hachures // et //) sont apparentes à ce niveau. 1/50
11. vestibule du temple section 55 - Etat omeyyade étudié à même le dallage du temple sur mur SSE137 renforcé le mur 4 et dans les angles NE et SE des. massif continu, repris à la période, est omeyyade - le massif d'angle NE n'est pas. SSE148 - l'aliffement de pierres (hauteur = 25 cm) de long du mur 4 SSE139. devrait se poursuivre jusqu'à SSE125 c'est vraisemblablement sans interruption. le mur SSE141 dont la face opposée est à l'ouest, délimité en char parage (2m de large.) avec le mur SSE115 de la période précédente.

- l'instant incertain on peut penser que pendant cette période, l'axe byzantin était encore en place. et assurait la couverture de la pièce.
- Etat byzantin. la division tripartite du vestibule du temple présente les deux rangées principales et comprises par la présence du mur SSE115 disjoint obliquement par rapport aux murs S et I - il est à remarquer qu'à la période byzantine dans le vestibule, les seuils de porte sont surlevés... aucune installation particulière n'est caractéristique de cette pièce. - la pièce 400 de l'axe sont vraisemblablement décentrées par rapport aux fûts la niche SSE110 qui est, est centrée entre le mur E115 et la niche E122
12. partie Est du vestibule. 55. Etat post-omeyade. 1/20. on assiste à une division en 2 pièces de l'état byz. et omeyy. par la prolongation du mur E108. vers l'E. Au sud la pièce est divisée en 2 par le mur E112. le massif d'angle E125 est repris. (dessin à compléter après étude plan opposé du dossier).
 13. Etat post byz. 1/20 = pl. 10.
 14. Etat omeyyade 1/20 = pl. 11.
 15. le mur E137 omeyyade. et le massif E125. 1/20 =
 16. Etat byz. 1/20 = pl. 11.
 17. élévation du mur byzantin E115. 1/20. on remarquera que la pièce E147 du temple qui est jointe sur le dallage, possède une base moulurée du type : base de colonne.
 18. partie de l'axe byz. - éléments en plan de trace de l'axe. 1/20
 19. élévation de mur 1 du temple 1/20
- relevés. 14, 15, 16, 17, 18, 19. sont de la main experte de M. J. Janif
- encadre à terminer
plans fins.
- on peut penser que le temple à la période omeyyade était une résidence campagnole avec son écurie et sa cuisine dans la partie ouest du vestibule de pièces d'habitation. la maçonnerie à l'ouest de l'escalier du tombeau en est un exemple. etc... le tout bien et l'entrée rétrogradée avec murs étagés et à la porte avec

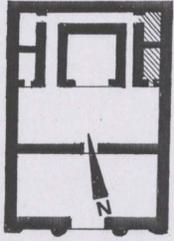




Relevé S. Vatteoni & M. Janif
Mise au net A. Chambon, 1998.



COULOIR NORD



MUR 3

ESCALIER S 3 L

MUR 10

MUR 8

MUR 4

Trappe d'accès à la cave

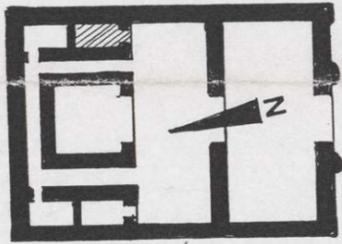
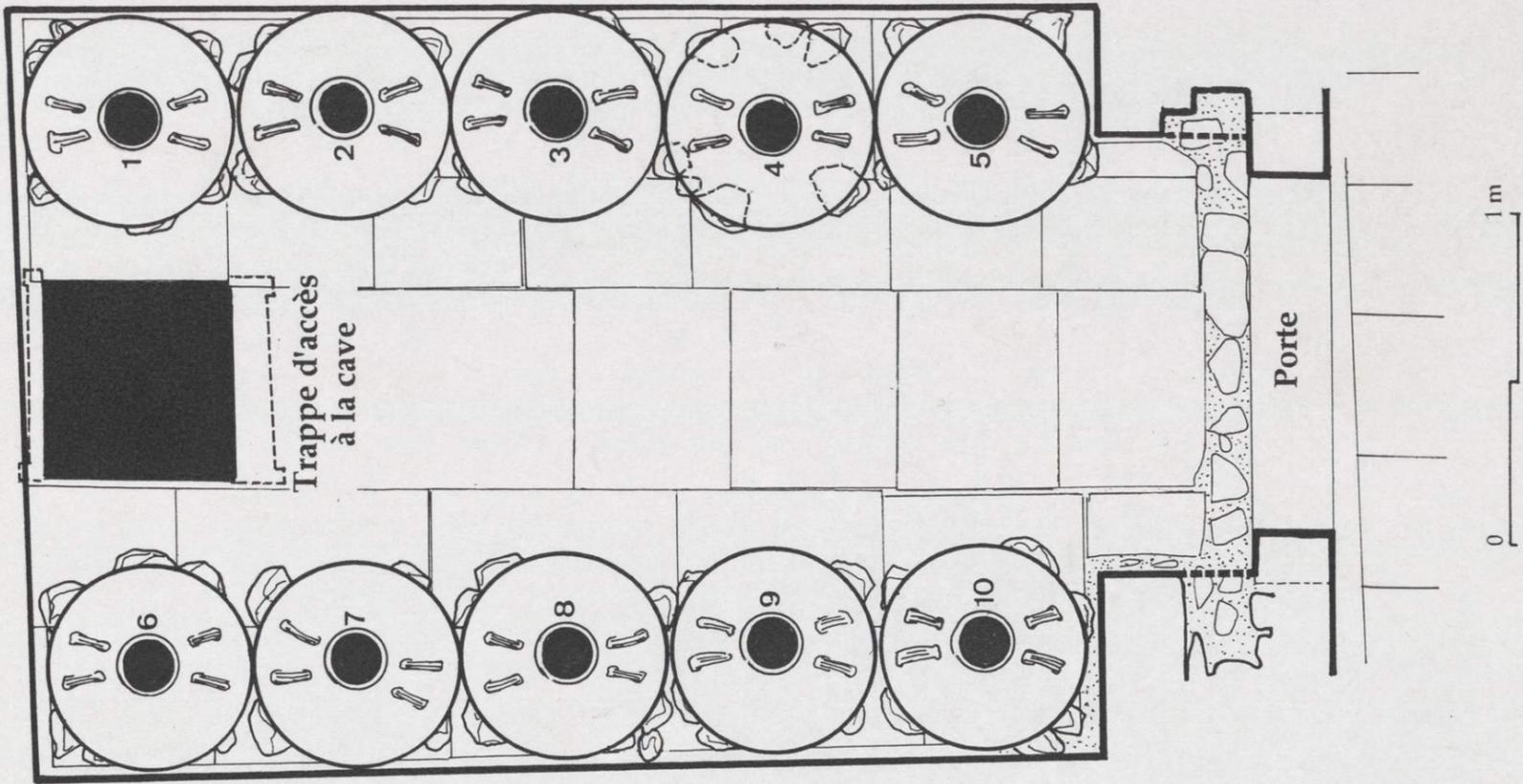
PIÈCE S 3 M

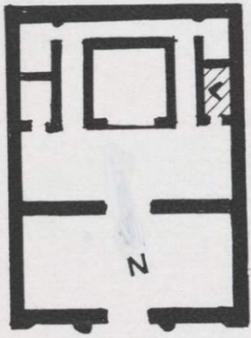
DALLAGE DE LA CAVE
SOUS S3M



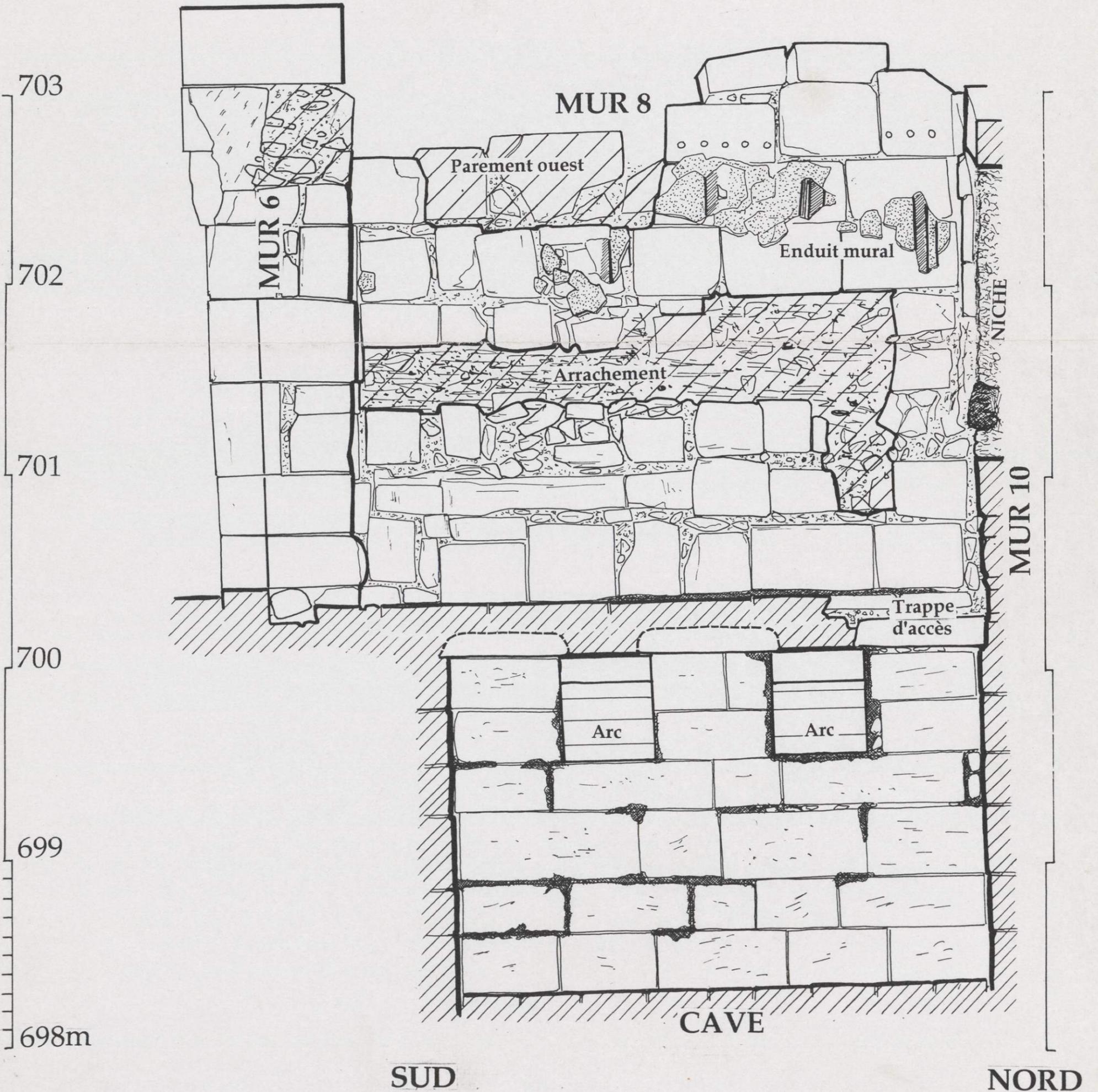
0 1 m

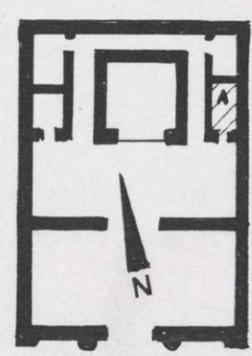
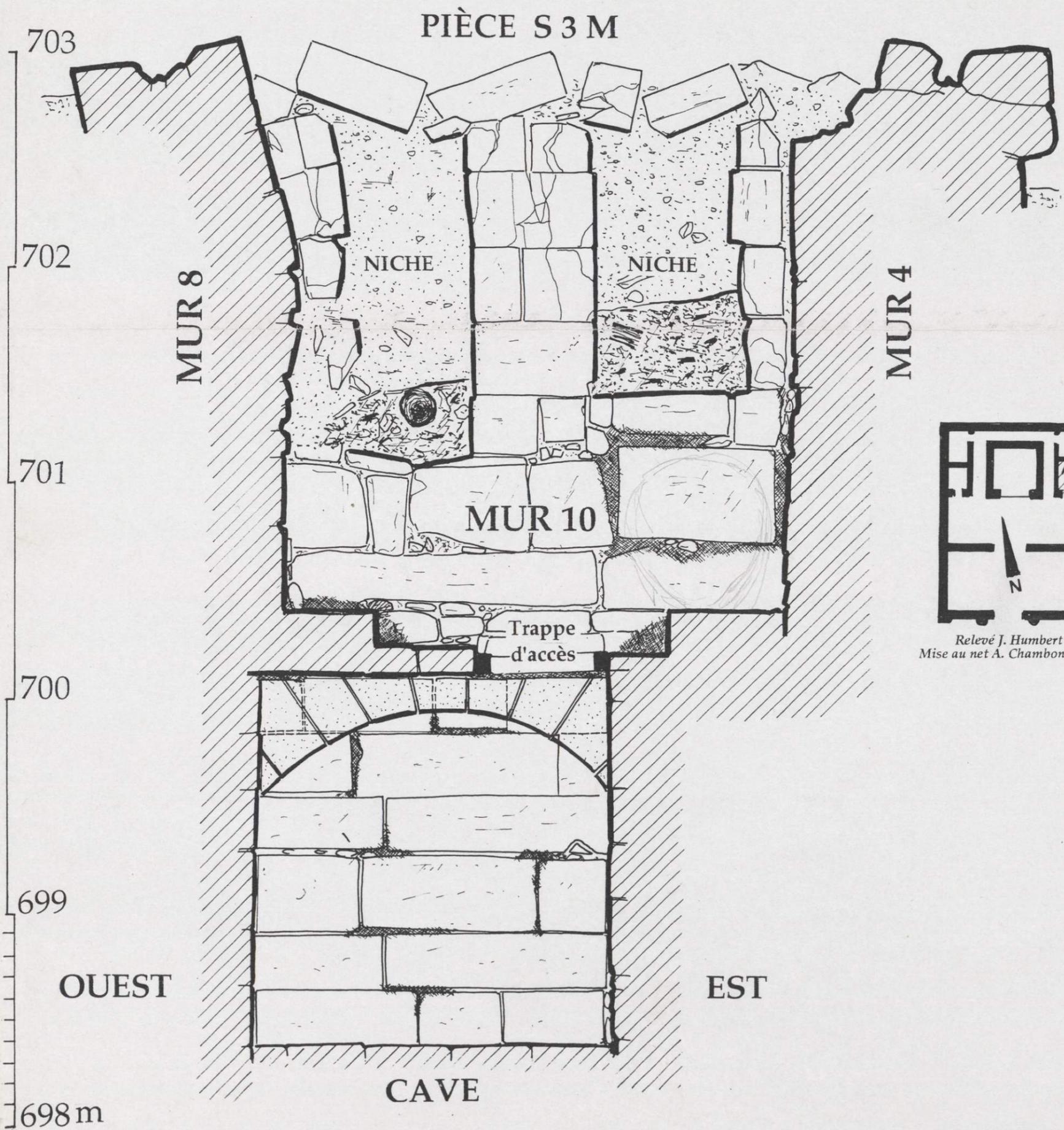
Relevé J. Humbert
Mise au net A. Chambon, 1998



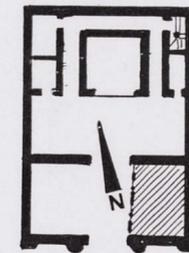
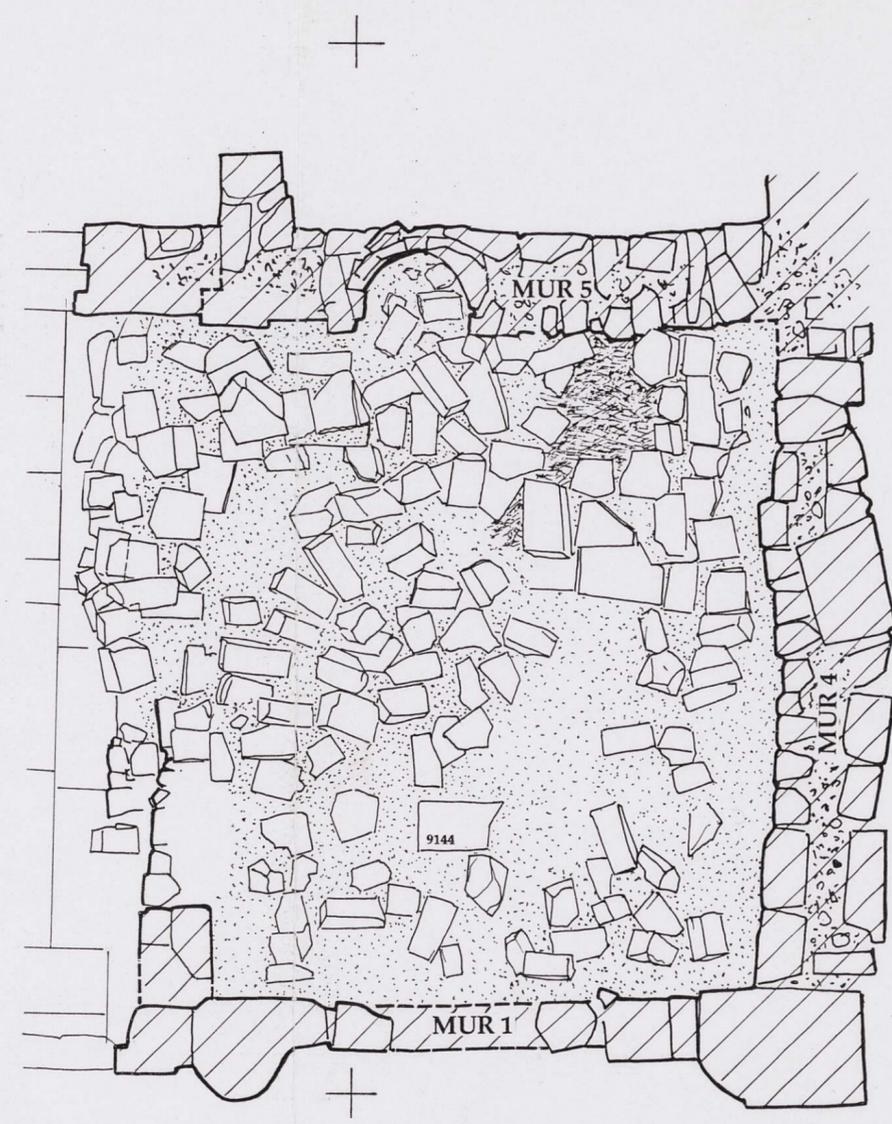
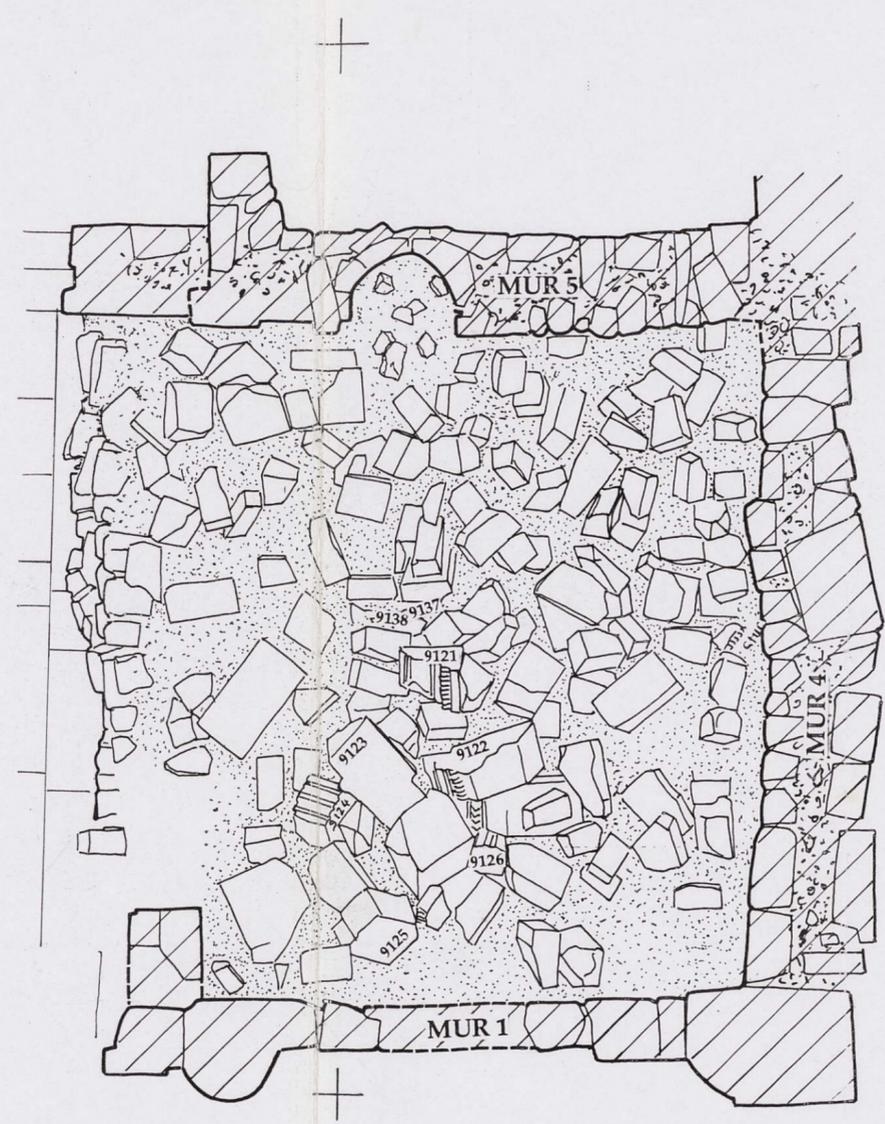
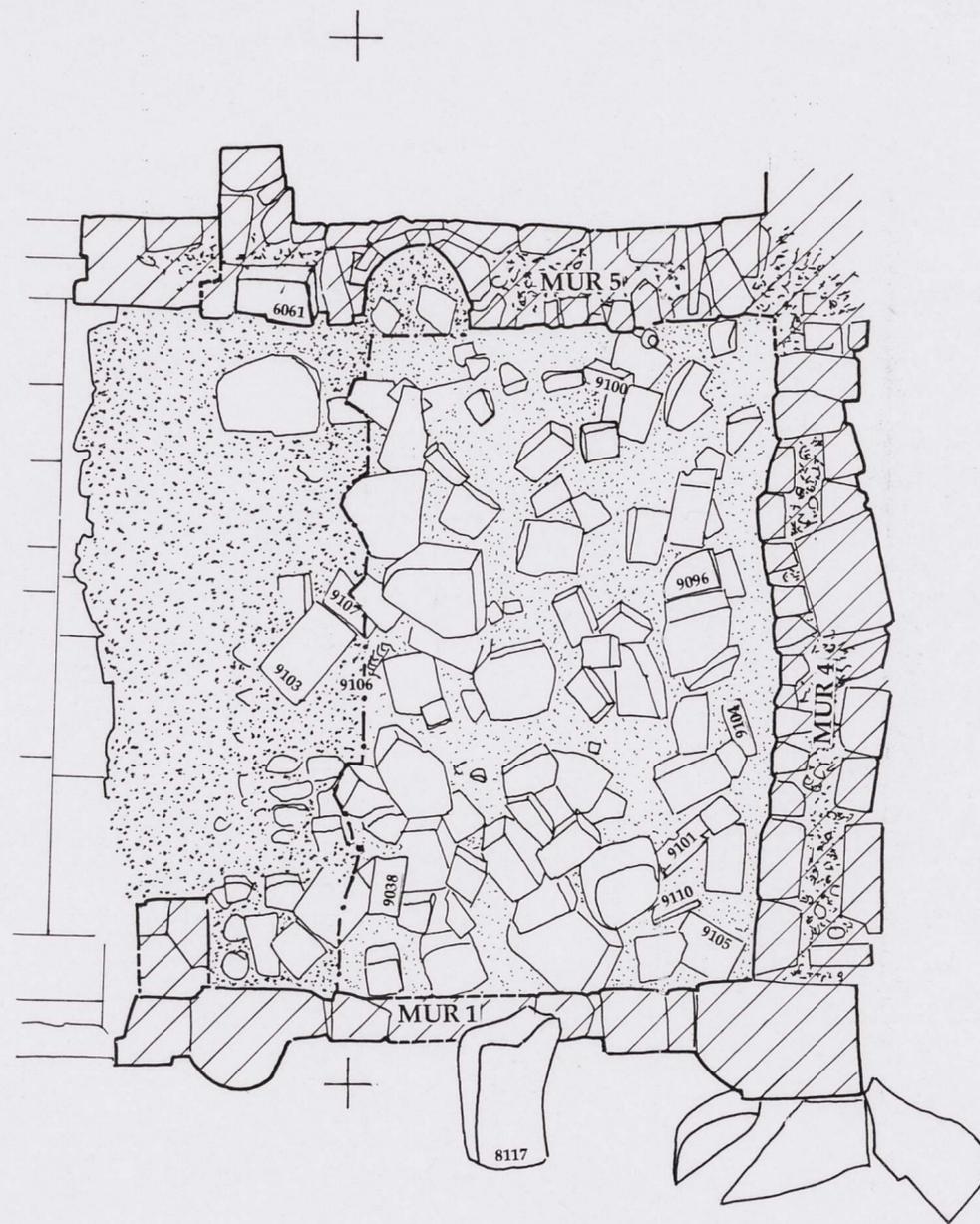


Relevé J. Humbert
Mise au net A. Chambon, 1998

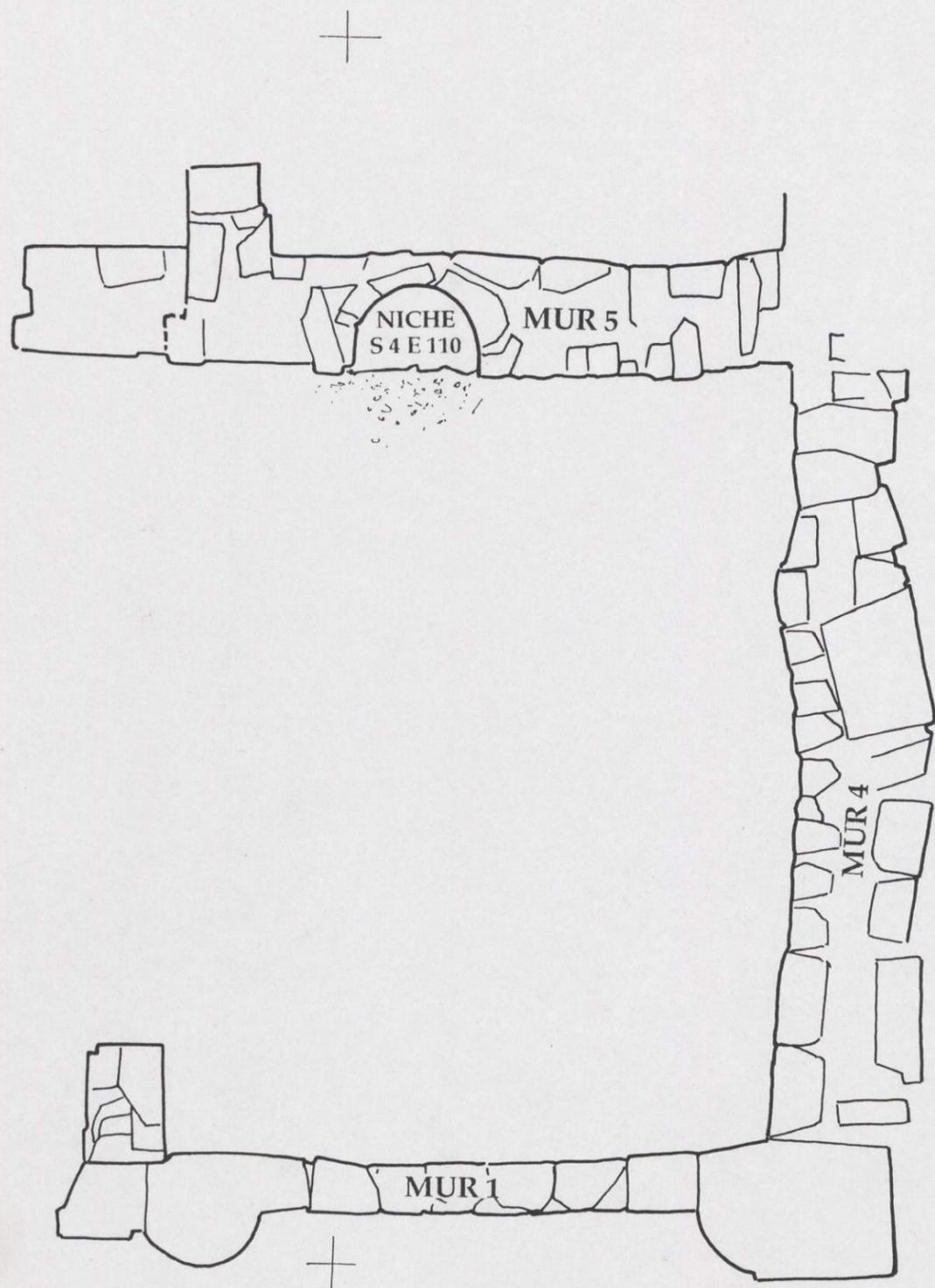




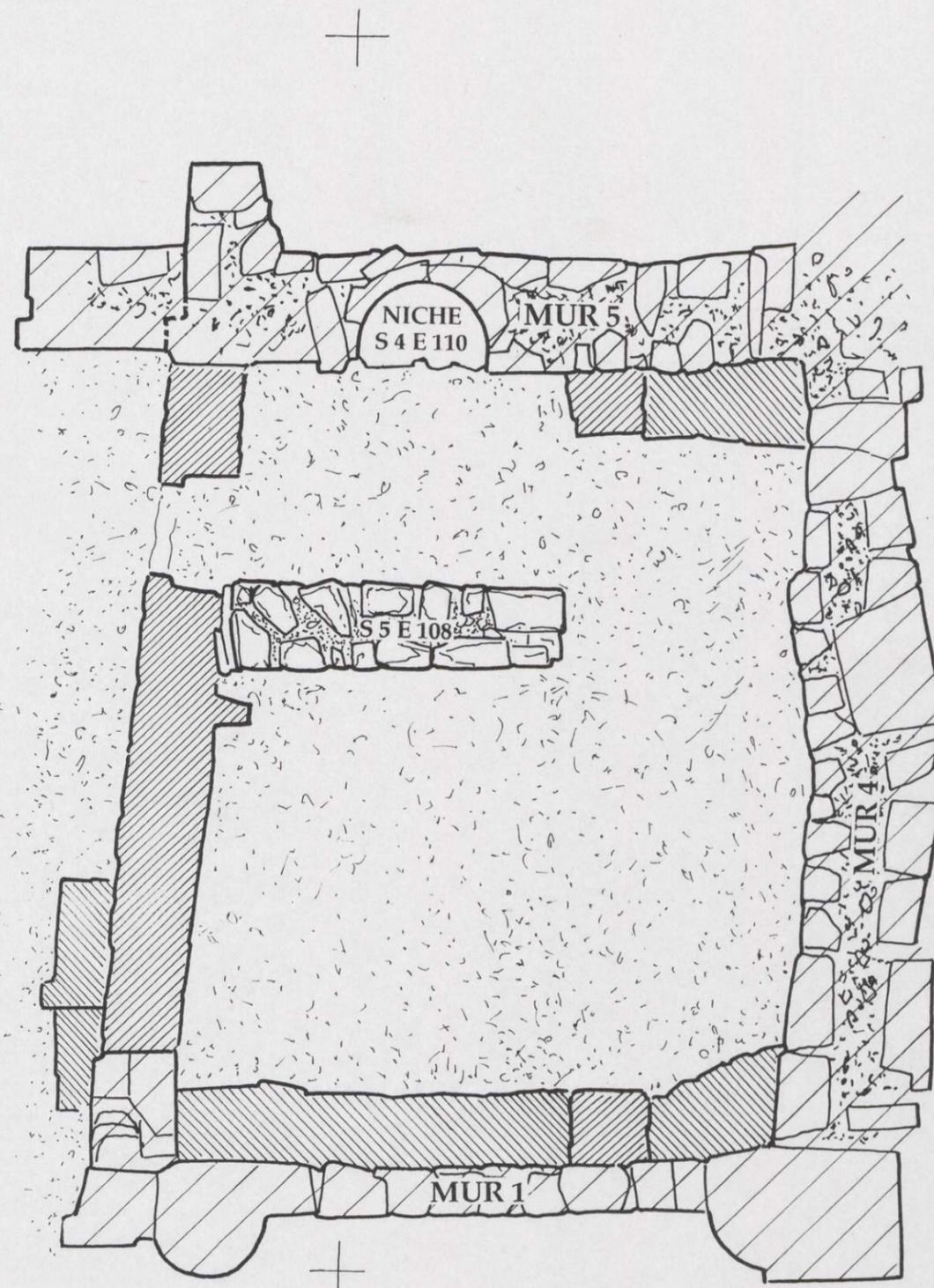
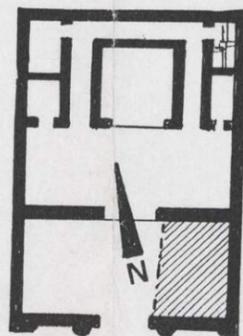
Relevé J. Humbert
 Mise au net A. Chambon, 1998



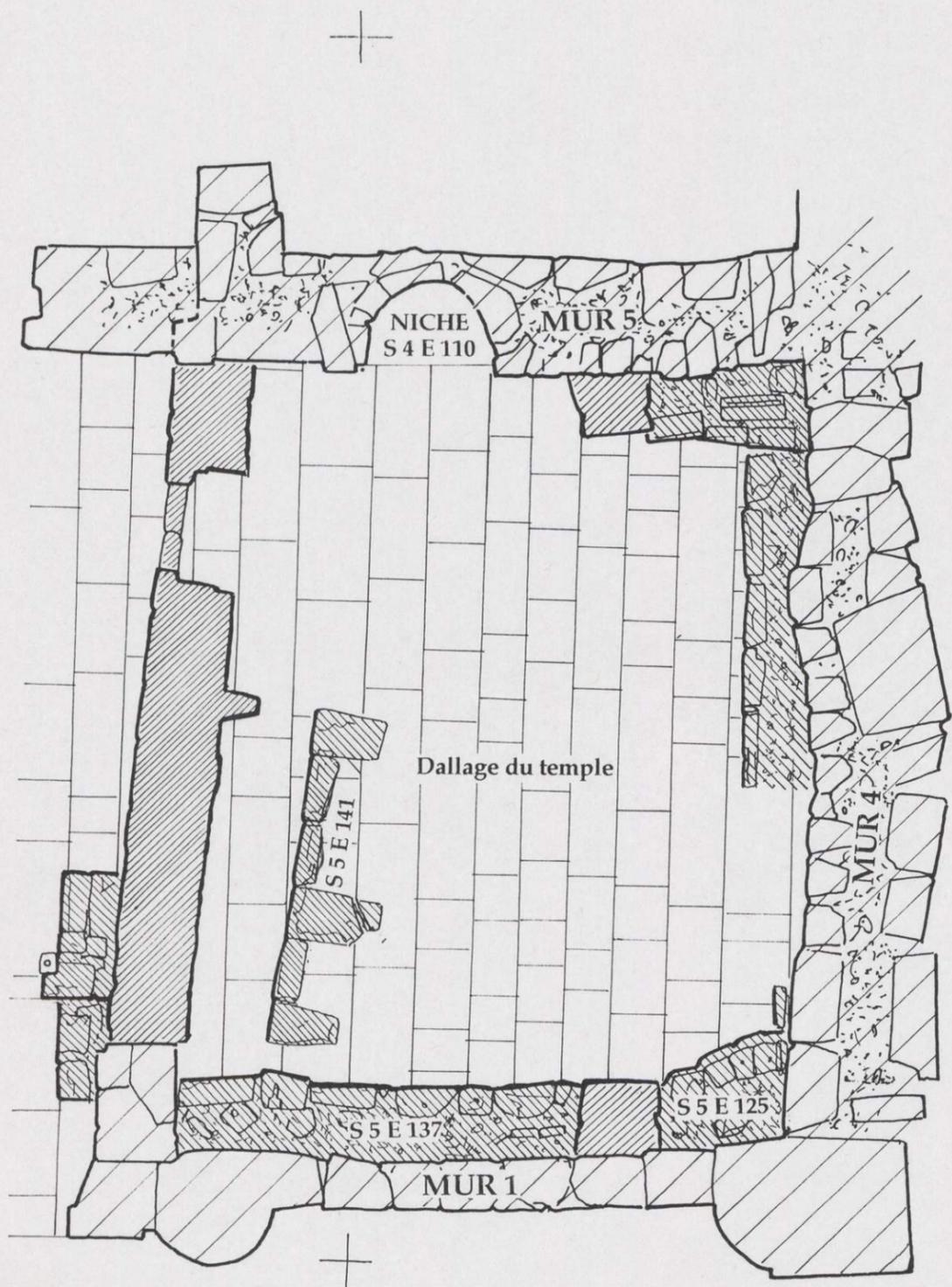
0 5 m
 Relevé J. Humbert, mise au net A. Chambon, 1998



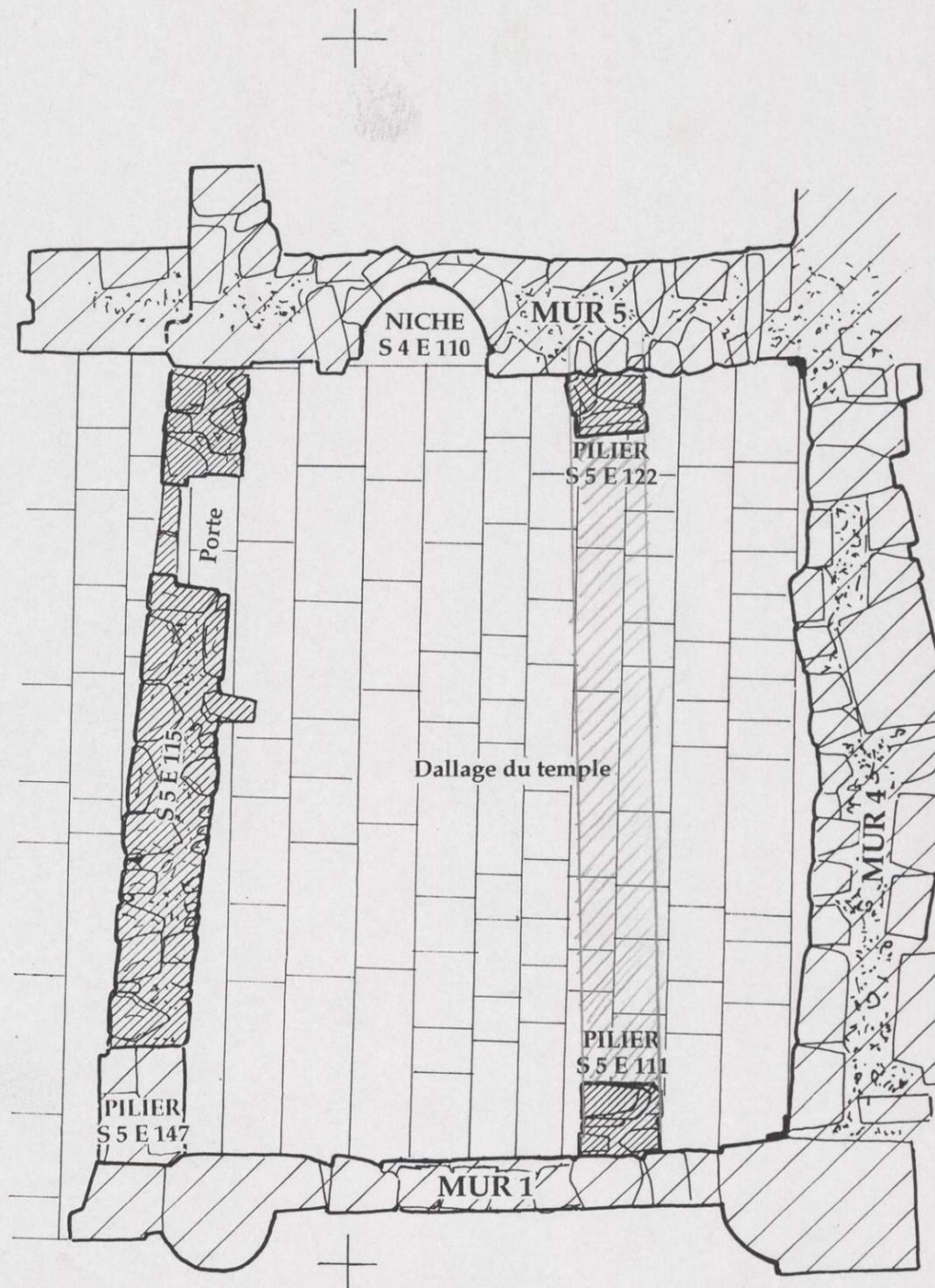
Etat islamique tardif



Etat, est omeyyade



Etat omeyyade



Etat byzantin

